Que se passe-t-il en cas de perte du badge ?

Le solde du badge étant géré dans une base de données, l'argent n'est pas perdu.
Par contre si quelqu'un trouve votre badge, il peut s'en servir tant qu'il n'est pas bloqué.
Les secrétariats des Campus Arc 1 et 2 peuvent bloquer des badges et en refaire. Vous pouvez également bloquer votre badge vous-même par le site https://www.secanda.app/login
Le remplacement du badge coûte 20.-

Adresse URL en ligne: https://faq.he-arc.ch/article.php?id=142